

Procédure en cas de non-respect du cadre

1^{ère} étape : Discussion et/ou médiation avec l'enfant et/ou les enfants concerné(s) : Objectif, qu'ils prennent conscience que ça ne convient pas. Si besoin, il y a une conséquence en lien avec ce qu'il a fait.

2^{ème} étape : Selon la gravité ou répétition, 3 Avertissements oraux à l'enfant, dès le 1^{er} avertissement, intervention de la responsable auprès des parents.

3^{ème} étape : Entretien avec les parents, établissement d'un contrat de bonne conduite.

4^{ème} étape : Avertissement écrit à l'élève et aux parents.

5^{ème} étape : Exclusion temporaire de 2 semaines et durant cette période entretien entre la responsable, les parents et l'enfant

6^{ème} étape : Exclusion définitive

Si, après chaque étape, le comportement de l'élève continue de porter atteinte au bon ordre et au bon fonctionnement du temps de midi l'étape suivante sera atteinte jusqu'à l'exclusion.